

**Décision n° P 2022 - 05 en date du 13 JAN. 2022
portant délégation de signature du président du directoire
en matière de dépôt de plainte**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° P 2022-01 en date du 4 janvier 2022 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à madame Claire SABATIER, chargée de mission sécurité et sûreté des chantiers, à l'effet de procéder au nom de la Société du Grand Paris, à tous dépôts de plaintes contre tout individu à déterminer impliqué dans la commission des actes d'intrusion sur une zone de chantier du Grand Paris Express et de publication de photo sur les réseaux sociaux sans autorisation de la Société du Grand Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 13 JAN. 2022


Jean-François Monteils

Société du Grand Paris

Immeuble « Le MOODS »

2 mail de la petite Espagne – 93212 LA PLAINE SAINT DENIS

Siret n°525 046 017 00048